



Mieux comprendre  
la finance

## Les précautions à prendre avant d'investir

**Des règles simples doivent être connues avant de bâtir un projet d'épargne. La première d'entre elles consiste à s'accorder du temps pour la réflexion, notamment sur les produits financiers plus risqués qui sont sans garantie en capital. D'autres règles sont à connaître, les voici.**

### Préciser votre projet

Avant d'investir, il est essentiel de bien cerner vos projets. S'agit-il d'acquérir un logement à moyen terme, de préparer l'avenir de vos enfants, d'épargner pour votre retraite, ou encore tout simplement de mettre de l'argent de côté en cas de coup dur... ? Les placements sont nombreux, à degré de risque variable. Les placements sans risque ne rapportent aujourd'hui presque plus rien. Si vous souhaitez diversifier votre épargne, accordez-vous un horizon d'investissement à long terme pour les supports actions.

### Diversifier vos actifs financiers

La diversification de vos actifs financiers est une précaution nécessaire pour lisser le risque de perte en capital. Pour cela, vous pouvez placer votre argent sur des produits investis sur différents marchés financiers, ce qui facilitera, en cas de conjoncture difficile, la préservation de votre épargne.

Cette diversification peut s'effectuer à l'intérieur de chaque famille de placement (liquidités, moyen terme, long terme...) et c'est d'autant plus essentiel si vous avez investi une partie de votre épargne en actions ou sur des marchés spéculatifs et donc risqués. La règle est simple : si vous investissez toute votre épargne sur une seule action, vous courrez plus de risque que si vous détenez plusieurs actions différentes dont les évolutions peuvent se compenser.

En matière de gestion d'actifs boursiers, si vous n'êtes pas un expert, il est préférable d'opter pour la gestion collective. Ce mode de gestion permet de déléguer la gestion de votre épargne à une équipe de professionnels. Votre épargne est alors gérée sans que vous n'ayez à vous soucier du « où, quand et comment » investir. Elle est ajustée en fonction de la conjoncture des marchés et du mandat confié.

## Identifier le bon établissement financier

Après avoir pris la décision de placer votre argent, il est important d'identifier l'établissement financier qui correspond à vos attentes. Seuls les établissements agréés, ayant reçu les autorisations pour exercer leurs activités, sont à retenir. Vous pouvez disposer d'informations fiables en vous connectant sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/>) ou en appelant le service « Épargne Info Service » au 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local) qui répondra à vos questions.

Et soyez très vigilant face aux offres de placements dits « atypiques » (Forex, diamants, œuvres d'art...) sur lesquels de vrais risques d'escroqueries existent. L'AMF ne cesse d'alerter les épargnants sur de très nombreuses sociétés non autorisées <https://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protger-son-epargne/Listes-noires>

## Mesurer le poids de la fiscalité

Si la fiscalité de vos placements n'est pas à mettre de côté, il faut toutefois ne pas vous limiter à ce seul critère. Vos gains potentiels en seraient restreints d'autant. Il convient avant tout de trouver les solutions d'épargne les plus adaptées à vos besoins (achat de biens, immobilier, retraite...), votre horizon de placement (court, moyen, long terme) et votre relation au risque. Vous pourrez ensuite déterminer plus aisément celles qui sont les plus avantageuses au plan fiscal en fonction de votre situation personnelle et patrimoniale. On le dit souvent : la fiscalité ne doit constituer que la cerise sur le gâteau !